

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 655

27 mars 2010

SOMMAIRE

ABF Regents Park Investments S.à r.l.	31438	Huhtalux S.à r.l.	31408
Airin S.A.	31419	Huhtalux Supra S.à r.l.	31408
Aries Investment S.à.r.l.	31422	Immobilière Patrick Denter S.à r.l.	31419
Arminius Commercial Sàrl	31397	International Marketing Investment Group	
Arminius Development S. à r.l.	31397	S.A.	31405
B & C Consulting & Partners, S.à r.l.	31397	Invista European RE Delta PropCo S.à r.l.	
Black & Decker International Holdings		31420
B.V.	31434	J. Safra I.P. Holding Co.	31420
Brussels Airport Investments S.A.	31421	Karvis International S.A.	31418
Brussels Airport Investments S.à r.l.	31421	Knauf Center Pommerlach S.A.	31419
Car Services Benelux S.à r.l.	31408	LSF6 Rio S.à r.l.	31419
Central Asia Marketing S.à.r.l.	31398	Munroe K Luxembourg S.A.	31405
CITE CINE	31407	Pegasus Management Holdings	31394
Fabbriche Ceramiche Investments S. à r.l.		ProLogis France V S.à r.l.	31421
.....	31438	ProLogis France XXX Sàrl	31433
Fair Zero S.à r.l.	31409	Sage	31405
Financière Daunou 14 S.A.	31398	Sage S.A.-SPF	31405
Financière Daunou 15 S.A.	31398	Sendil Investment S.A.	31405
Finco S.à r.l.	31409	SMC (Sales Management Consulting) S.à	
Future Invest Holding S.A.	31433	r.l.	31420
Future Invest S.A., SPF	31433	Soparfi S.A.	31421
Ger Log 13 S.A.	31439	Sunset Property Management	31420
GLL Office Arsenal S.à r.l.	31422	The Shipowners' Mutual Strike Insurance	
GLL Retail Holding Alpha S.à r.l.	31422	Association Europe	31405
GP Canada Operations Holding S.à r.l.	31399	Union Investment Financial Services S.A.	
GPKeystone Holding S.à.r.l.	31440	31398
Groupe Electa S.A.	31422	Whisk Group International S.à r.l.	31423
GS Derivatives Income Management S.à.r.l.		Yachteamo	31420
.....	31419		

Pegasus Management Holdings, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 64.001.

In the year two thousand and ten, on the eleventh day of February.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Pegasus Management Holdings (formerly named InHealth Group S.A.), a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 64.001 (the Company) and incorporated pursuant to a deed of Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch, on March 26, 1998, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of July 1, 1998, under number 484 at page 23218. The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on October 30, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of January 14, 2008, under number 94 at page 4472.

The Meeting is chaired by Armony Allamanno, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints Audrey Jarreton, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Bernard Beerens, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the undersigning notary to record the following:

I. The shareholders represented at the Meeting and the number of shares held by them are shown on an attendance list. This attendance list as well as the proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties, the officers of the Meeting and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II. As it appears from the said attendance list, all the issued share capital of the Company is represented at the Meeting, so that the Meeting can validly decide on the items of the agenda.

III. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;
2. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
3. Appointment of Ivan Harold Bradbury, company director, domiciled at 39 Montpelier Square, London SW7 1JY, born on May 21, 1946 in Rochdale, Lancashire, United Kingdom, as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
4. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
5. Decision that the Liquidator will be entitled to a specific compensation in accordance with the market practice; and
6. Miscellaneous.

IV. That the Meeting has taken unanimously the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Third resolution

The Meeting resolves to appoint Ivan Harold Bradbury, company director, domiciled at 39 Montpelier Square, London SW7 1JY, born on May 21, 1946 in Rochdale, Lancashire, United Kingdom, as liquidator of the Company (the Liquidator). The Liquidator is empowered to do any actions required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets under his sole signature for the performance of his duties.

Fourth resolution

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 and following of the Luxembourg law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the shareholders of the Company. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for specific and defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

The Liquidator shall be empowered to do all actions and sign all documents and agreements necessary in order to prepare and adopt the annual accounts of the Company (including annual accounts of previous years), to submit them to the Company's shareholders for approval and to do all actions and sign all documents and agreements necessary to file them with the Luxembourg Register of Commerce and Companies.

In any case, the Company shall be represented and legally bound vis-a-vis third parties by the sole signature of the Liquidator.

Fifth resolution

The Meeting resolves that the Liquidator will be entitled to a specific compensation in accordance with market practice. There being no further business, the Meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 1,500.-

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le onze février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de la société en commandite par actions de droit luxembourgeois Pegasus Management Holdings (anciennement InHealth Group S.A.), ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64.001 (la Société) constituée suivant acte de Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, le 26 mars 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 1^{er} juillet 1998, sous le numéro 484 à la page 23218. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, le 30 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 14 janvier 2008 sous le numéro 94 à la page 4472.

L'Assemblée est présidée par Armony Allamanno, maître en droit, de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le Président).

Le Président nomme Audrey Jarretton, Avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée choisit Bernard Beerens, Avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement désignés ci-après comme le Bureau.

Le Bureau ayant été ainsi constitué, le Président demande au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du Bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour subir les formalités de l'enregistrement.

II. A la vue de la liste de présence susmentionnée, l'entière du capital social émis de la Société est représentée à l'Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);

3. Nomination de Ivan Harold Bradbury, directeur de société, résidant au 39 Montpelier Square, Londres SW7 1JY, né le 21 mai 1946 à Rochdale, Lancashire, Royaume-Uni, en tant que liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);

4. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;
 5. Attribution d'une rétribution spécifique au Liquidateur suivant la pratique du marché; et
 6. Divers.
- IV. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité.

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé de dissoudre et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Troisième résolution

L'Assemblée a décidé de nommer Ivan Harold Bradbury, directeur de société, résidant au 39 Montpellier Square, Londres SW7 1JY, né le 21 mai 1946 à Rochdale, Lancashire, Royaume-Uni, comme liquidateur (le Liquidateur). Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

L'Assemblée a décidé d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable des actionnaires de la Société. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Le Liquidateur est autorisé à accomplir toutes actions et signer tout document et contrat nécessaires afin de préparer et adopter les comptes annuels de la Société (ceci incluant les comptes annuels des années antérieures), de les soumettre aux actionnaires de la Société pour approbation et d'accomplir toutes actions et signer tout document et contrat nécessaires pour leur enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Dans tous les cas, la Société sera représentée et sera engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du Liquidateur.

Cinquième résolution

L'Assemblée a décidé que le mandat du Liquidateur aura droit à une rétribution spécifique suivant la pratique du marché. N'ayant plus de points à débattre, l'Assemblée est ajournée.

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ EUR 1.500,-.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, a constaté, qu'à la requête des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, les parties comparantes ont signées le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Allamanno, A. Jarreton, B. Beerens, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 février 2010. Relation: LAC/2010/7230. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 22 février 2010.

Référence de publication: 2010029938/158.

(100027677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Arminius Commercial Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 129.282.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la société tenue en date du 15 février 2010:

1. Cristina Fileno et Kathryn Bergkoetter ont démissionné de leur fonction de gérant avec effet au 15 février 2010.
2. Christian Tailleur et Sofia Silva, avec adresse professionnelle au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, ont été nommé gérant avec effet au 15 février 2010 pour une durée illimitée.
3. James Body a changé son adresse professionnelle avec effet au 15 février 2010 du 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.
4. Le siège social de la société est transféré avec effet au 15 février 2010 du 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 février 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010030784/21.

(100028002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Arminius Development S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 137.981.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la société tenue en date du 15 février 2010:

1. Cristina Fileno et Kathryn Bergkoetter ont démissionné de leur fonction de gérant avec effet au 15 février 2010.
2. Christian Tailleur et Sofia Silva, avec adresse professionnelle au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, ont été nommé gérant avec effet au 15 février 2010 pour une durée illimitée.
3. James Body a changé son adresse professionnelle avec effet au 15 février 2010 du 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.
4. Le siège social de la société est transféré avec effet au 15 février 2010 du 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 février 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010030790/21.

(100027999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

B & C Consulting & Partners, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 101.529.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010030635/10.

(100027954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Financière Daunou 14 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 124.294.

En date du 27 novembre 2009, Jérôme Vitulo, avec adresse professionnelle au 61, Rue des Belles Feuilles, 75116 Paris, France, a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 février 2010.

Référence de publication: 2010029698/11.

(100026145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Financière Daunou 15 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 125.436.

En date du 27 novembre 2009, Jérôme Vitulo, avec adresse professionnelle au 61, Rue des Belles Feuilles, 75116 Paris, France, a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 février 2010.

Référence de publication: 2010029699/11.

(100026146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Union Investment Financial Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 25.551.

Bestellung von Herrn Thilo Balzer zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied der Union Investment Financial Services S.A. mit Wirkung zum 1. Februar 2010

Der Verwaltungsrat der Union Investment Financial Services S.A. hat am 11. Januar 2010 Herrn Thilo Balzer als Nachfolger von Herrn Jost Peter Dierdorf mit Wirkung zum 1. Februar 2010 in den Verwaltungsrat bestellt (Kooptation).

Darüber hinaus hat der Verwaltungsrat Herrn Thilo Balzer mit Wirkung zum 1. Februar 2010 in die Geschäftsführung der Gesellschaft als Nachfolger von Herrn Jost Peter Dierdorf bestellt. Die Berufsadresse von Herrn Balzer lautet 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Der Verwaltungsrat wird der ordentlichen Generalversammlung, die am 28. Mai 2010 stattfindet, empfehlen, die Kooptation von Herrn Balzer für den Zeitraum 1. Februar 2010 bis 28. Mai 2010 zu bestätigen sowie ihn bis zur ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2011 in den Verwaltungsrat der Union Investment Financial Services S.A. zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Union Investment Financial Services S.A.
308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
Unterschriften

Référence de publication: 2010029633/21.

(100026493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Central Asia Marketing S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 47.387.

La Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A. dénonce le siège social sis à L-1537 Luxembourg, 3 rue des Foyers, mis à la disposition de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 19 février 2010.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A., Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010029675/11.

(100026491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

GP Canada Operations Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 151.414.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the tenth of February.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

GP Holding L.P., a limited partnership established and existing under the laws of Bermuda, with registered office at Crawford House, 50, Cedar Avenue, Hamilton HM 11, Bermuda, registered with the Bermuda Registrar of Companies under number 38566,

here represented by Marie Amet-Hermes, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy given on February 9, 2010.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the Company), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

The Company may provide financial support to any of its affiliates, in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instruments, which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "GP Canada Operations Holding S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the same municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twenty-five thousand Canadian Dollars (CAD 25,000.-) represented by twenty-five thousand (25,000) shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Articles and by the Law.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company as further defined in articles 17 and 18 of the Articles.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers (as the case may be) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the preceding accounting year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by Law or by the Articles.

Art. 13. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager or officer of the Company who serves as a director, associate, or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon matters with respect to such contract or other business.

In the event that any manager or officer of the Company may have any personal conflicting interest in any transaction of the Company, he shall make known to the shareholders such personal interest and shall not consider or approve any such transaction.

Every person who was or is a party or is threatened to be made a party to any threatened, pending, or completed action, suit, or proceeding, whether civil, criminal, administrative, or investigative (other than an action by or in the right of the Company) by reason of the fact that the person is or was an officer, manager, or employee of the Company or is or was serving at the request of the Company as a director (including committees of the Board), manager, officer, or employee of another corporation or entity (a Covered Person), may be indemnified by the Company, at its sole and absolute discretion and in all cases where the Company is obliged to indemnify the Covered Person by virtue of applicable laws, judgments or orders, against any and all reasonable costs and expenses, judgments, fines, and amounts paid in settlement actually and reasonably incurred by the Covered Person in connection with such action, suit, or proceeding if the Covered Person acted in good faith and in a manner the person reasonably believed to be in or not opposed to the best interests of the Company, and, with respect to any criminal action or proceeding, had no reasonable cause to believe the person's conduct was unlawful. The resolution of any action, suit, or proceeding by judgment, order, settlement, conviction, or upon a plea of nolo contendere or its equivalent, shall not, of itself, create a presumption that the Covered Person did not act in good faith and in a manner which the Covered Person reasonably believed to be in or not opposed to the best interests of the Company, and, with respect to any criminal action or proceeding, had reasonable cause to believe that the person's conduct was unlawful.

Expenses (including attorneys' fees) incurred by a Covered Person with respect to any action, suit, or proceeding of the nature described in the preceding paragraph may, in the Company's sole and absolute discretion and in all cases where the Company is obliged to do so by virtue of applicable laws, judgments or orders, be paid by the Company in advance of the final disposition of such action, suit, or proceeding upon receipt of an undertaking by or on behalf of the Covered Person to repay such amount if it shall ultimately be determined that the Covered Person is not entitled to be indemnified by the Company as authorized in this section. In addition, the Company may elect at any time to discontinue advancing expenses to a Covered Person if such advancement is determined by the Company, in its sole and absolute discretion, not to be in the best interest of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights in proportion to his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2010.

Subscription - Payment

GP Holding L.P., prenamed, declared to subscribe for all twenty-five thousand (25,000) shares, at their nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, for an aggregate amount of twenty-five thousand Canadian Dollars (CAD 25,000.-), and to have them fully paid up by payment in cash in the same amount.

The amount of twenty-five thousand Canadian Dollars (CAD 25,000.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand and five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following managers:

- Ms. Laura Spitoni, Senior Regional Counsel, born on July 18, 1968 in Rome (Italy), with professional address at 25, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);
- Mr. Valère Weiss, European Controller, born on February 6, 1966 in Colmar (France), residing at 21, Avenue de la Roseraie, B-1410 Waterloo (Belgium).

The duration of their mandate is unlimited. The Company will be bound by the sole signature of any manager.

2) The address of the registered office of the Company is established at 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix février.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

GP Holding L.P., un limited partnership de droit des Bermudes, ayant son siège social à Crawford House, 50, Cedar Avenue, Hamilton HM 11, Bermudes, immatriculé auprès du Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 38566; ici représentée par Marie Amet-Hermes, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 9 février 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elle.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les Statuts).

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra fournir une assistance financière à n'importe quelle société liée, en particulier accorder des prêts, des ouvertures de crédit, des intérêts sur titres ou des garanties sous quelque forme que ce soit et quels qu'en soient les termes et leur fournir du conseil ou une assistance sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou tous autres instruments financiers qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination "GP Canada Operations Holding S.à r.l."

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille Dollars Canadiens (CAD 25.000,-) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune.

La Société pourra racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par les Statuts et la Loi.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une résolution de l'associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, suivant les dispositions des articles 17 et 18 des Statuts.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application des prescriptions de l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la clôture du dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Aucun contrat ou autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des gérants ou fondés de pouvoir de la Société y aura un intérêt personnel, ou en est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou salarié. Tout gérant ou fondé de pouvoir de la société qui remplira les fonctions d'administrateur, d'associé, de fondé de pouvoir ou d'employé d'une société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relation d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis ou de voter ou d'agir sur toutes opérations relatives à un tel contrat ou à une telle opération.

Un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société ayant un intérêt personnel opposé dans une opération de la Société sera obligé d'en informer les actionnaires et s'abstiendra de donner un avis ou de voter sur telle opération.

Toute personne qui était ou est partie ou est menacée d'être partie à une action, demande ou un procès qui est en cours, annoncé ou a abouti, de nature civile, criminelle, administrative ou d'enquête (autre qu'une action par ou pour la Société) en raison du fait que la personne est un agent, gérant ou employé de la Société ou agissait ou agit à la demande de la Société comme administrateur (ceci incluant les comités du conseils d'administration), gérant, agent, ou employé d'une autre société ou entité (une Personne Couverte), peut être indemnisée par la Société, à sa seule et absolue discrétion et dans tous les cas où la Société est obligée d'indemniser la Personne Couverte en vertu des lois applicables, de jugements ou ordonnances, de tous coûts et dépenses raisonnables, jugements, amendes ou montants à payer par transaction, effectivement et raisonnablement encourus par la Personne Couverte en relation avec une telle action, demande ou procès dans la mesure où la Personne Couverte a agi de bonne foi et d'une manière que la personne avait des raisons de croire dans l'intérêt ou non contraire aux meilleurs intérêts de la Société, et, en ce qui concerne une éventuelle action ou procès criminel, la personne n'avait pas de raisons de croire que sa conduite était contraire à la loi. La fin d'une quelconque action, demande ou procès par jugement, ordonnances, transaction, condamnation ou sur une défense de nolo contendere ou son équivalent, ne devra pas créer en soi une présomption que la Personne Couverte n'a pas agi de bonne foi ou d'une manière que la personne avait des raisons de croire dans l'intérêt ou non contraire aux meilleurs intérêts de la Société, et, s'agissant d'une éventuelle action ou procès criminel, la personne n'avait pas de raisons de croire que sa conduite était contraire à la loi.

Les frais (incluant les honoraires d'avocats) encourus par la Personne Couverte dans le cadre d'une éventuelle action, demande ou procès de la nature décrite dans l'alinéa précédant peut, à la seule et absolue discrétion de la Société et dans tout les cas où la Société y est obligée en vertu des lois applicables, jugements ou ordonnances, peuvent être payés par la Société en avance sur la décision finale de l'action, demande ou procès à condition d'avoir reçu un engagement par ou pour le compte de la Personne Couverte de repayer un tel montant s'il devait finalement être déterminé que la Personne Couverte n'a pas droit à être indemnisée par la Société comme autorisé dans cette section. De plus, la Société peut

choisir à tout moment de cesser d'avancer des frais à la Personne Couverte si de telles avances sont déterminées par la Société, à sa seule et absolue discrétion, comme n'étant pas dans le meilleur intérêt de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les associés en proportion de leur participation dans la Société.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2010.

Souscription - Libération

GP Holding L.P., suscitée, déclare souscrire les vingt-cinq mille (25.000) parts sociales à leur valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune, pour un montant total de vingt-cinq mille Dollars Canadiens (CAD 25.000,-), entièrement libérées par un apport en numéraire d'un même montant.

Un montant de vingt-cinq mille Dollars Canadiens (CAD 25.000,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cents Euro (EUR 1.500,-).

Décisions de l'associé unique

1) La Société sera administrée par les gérants suivants:

- Mme Laura Spitoni, Senior Regional Counsel, née le 18 juillet 1968 à Rome (Italie), ayant son adresse professionnelle au 25, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

- M. Valère Weiss, European Controller, né le 6 février 1966 à Colmar (France), résidant au 21, Avenue de la Roseraie, B-1410 Waterloo (Belgium).

La durée de leur mandat est illimitée. La Société est valablement engagée par la signature individuelle de l'un des gérants.

2) L'adresse du siège social est fixée au 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Marie Amet-Hermes, Joseph ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 février 2010. Relation: LAC/2010/6764. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE conforme à l'original.

Luxembourg, le 17 février 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010030546/331.

(100027784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Sendil Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 89.349.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 février 2010.

Référence de publication: 2010029308/10.

(100026516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

International Marketing Investment Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 86.986.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 février 2010.

Référence de publication: 2010029321/10.

(100026459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Munroe K Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.325.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2010.

Référence de publication: 2010030552/10.

(100027712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

The Shipowners' Mutual Strike Insurance Association Europe, Association d'Assurances Mutuelles.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 50.025.

Le bilan au 31 JANVIER 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010030586/10.

(100028174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

**Sage S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Sage).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 43.292.

L'an deux mille dix, le dix-huit février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "SAGE", ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg,

section B sous le numéro 43292, constituée suivant acte notarié en date du 26 février 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 265 du 3 juin 1993. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 6 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 105 du 19 janvier 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Michelle DELFOSSE, ingénieur civil, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Virginie MICHELS, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Florian BERTHIER, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

- Modification de la dénomination sociale de la société en SAGE S.A.-SPF et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

- Modification de l'article 21 des statuts.

- Mise à jour des statuts en conformité avec les nouvelles dispositions de la loi du 25 août 2006.

- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'objet social de la Société comme suit:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la société en "SAGE S.A.-SPF".

Troisième résolution

En conséquence des deux résolutions précédentes, l'article 1^{er}, l'article 4 et l'article 21 des statuts sont modifiés comme suit:

" **Art. 1^{er}**. Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de "SAGE S.A.- SPF"."

" **Art. 4**. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

" **Art. 21**. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de mettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 6, l'article 12 et l'article 16 des statuts sont modifiés comme suit:

" **Art. 6. (premier alinéa)**. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables."

" **Art. 12**. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature."

" **Art. 16**. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social."

L'assemblée décide de supprimer purement et simplement la dernière phrase de l'article 11 des statuts.

Les dispositions relatives au capital autorisé sont supprimées dans l'article 5 des statuts, la période de cinq ans pour laquelle le conseil d'administration a été autorisé à augmenter le capital souscrit étant venue à expiration.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. DELFOSSE, V. MICHELS, F. BERTHIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 février 2010. Relation: EAC/2010/2128. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010030529/104.

(100027737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

CITE CINE, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 5.882.

Les comptes annuels au 31.12.2000 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010030621/9.

(100028093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Huhtalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000.000,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 98.010.

Il résulte que l'associé unique de la société Huhtalux S.à r.l. a pris la décision suivante en date du 10 février 2010:

1. Démission du Gérant suivant:

Mr Patrick Leonardus Cornelis van Denzen à partir du 10 février 2010.

2. Nomination du nouveau Gérant pour une durée indéterminée à partir du 10 février 2010:

Mr Johannes Laurens de Zwart, né le 19 juin 1967 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Huhtalux S.à r.l.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Agent Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2010031142/19.

(100027991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Huhtalux Supra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 46.698.626,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 98.011.

Il résulte que l'associé unique de la société Huhtalux Supra S.à r.l. a pris la décision suivante en date du 10 février 2010:

1. Démission du Gérant suivant:

Mr Patrick Leonardus Cornelis van Denzen à partir du 10 février 2010.

2. Nomination du nouveau Gérant pour une durée indéterminée à partir du 10 février 2010:

Mr Johannes Laurens de Zwart, né le 19 juin 1967 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Huhtalux Supra S.à r.l.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Agent Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2010031144/19.

(100027989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Car Services Benelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.024.

Résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 24 février 2010

1) Le siège social de la société est transféré ce jour à l'adresse suivante:

34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg

2) - La démission de M. Michel REYNDERS en tant que gérant est acceptée avec effet immédiat.

- M. François GEORGES, demeurant professionnellement au 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg est nommé gérant avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

3) - Dans le cadre de la gestion journalière, la société sera engagée par la signature individuelle de chaque gérant.

- La signature conjointe des deux gérants sera nécessaire pour engager la société dans les opérations dépassant le cadre de la gestion journalière. Vis-à-vis de la banque, la signature conjointe sera requise pour toutes opérations.

Pour extrait conforme
M. Reynders
Gérant

Référence de publication: 2010031061/19.

(100028204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

**Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation,
(anc. Fair Zero S.à r.l.).**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 149.136.

—
In the year two thousand and ten on the fourth day of the month of February.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There was held a general meeting of shareholders of Fair Zero S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and registered in the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149136 (the "Company"). The Company has been incorporated on 29th October 2009 by deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 27 November 2009 number 2324. The articles of the Company have not been amended since its incorporation.

The meeting was presided by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary Me Antoine Daurel, maître en droit, and as scrutineer Me Sascha Nolte, maître en droit, each residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. Said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all shareholders and all one hundred and sixty six thousand three hundred fourteen (166,314) shares in issue in the Company were represented at the general meeting and the shareholders declared having been informed of the agenda, so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items of the agenda.

2. The agenda of the meeting is as follows:

(i) Transformation of the Company into a securitisation vehicle under (and subject to) the law of 22nd March 2004 on securitisation (the "SV Law") and amendment of the object and purpose of the Company so that the object and purpose is the securitisation of risks as set forth in the SV Law and to reword the object and purpose article as set forth in the proposed amended and restated articles under item (iii);

(ii) Change of name of the Company to "Finco S.à r.l.";

(iii) Amendment and Restatement of the articles of association of the Company substantially in the form attached to the proxy;

(iv) Re-composition of the board of managers so that it is composed as follows:

Class A Managers

- Maxime Nino;
- M'hamed Chahir;

Class B Managers

- Cindy Risse;
- Arsène Kronshagen.

After the above has been approved, the following resolutions have been unanimously passed by the meeting:

First resolution

The Meeting resolved to transform the Company into a securitisation company under and subject to the law of 22nd March 2004 on securitisation (the "SV Law") and to amend the object and purpose of the Company so that the object and purpose is the securitisation of risks in accordance with the SV Law.

The Meeting resolved to reword the object and purpose article of the Company as set forth in the amended and restated articles under the third resolution.

Second resolution

The Meeting resolved to change the name of the Company to "Finco S.à r.l.".

Third resolution

The Meeting resolved to amend and restate the articles of the Company as set forth below:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Finco S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation and in particular the law of 10th August 1915 on commercial companies and the law of 22nd March 2004 on securitisation.

Art. 2. Object. The object of the Company is to act as a securitisation company, under and subject to the law of 22nd March 2004 on securitisation (the "Securitisation Law"), through the acquisition or assumption, directly or through other undertakings, of risks relating to claims, any other type of assets (including, without limitation any kind of securities, including shares, loans, participations or sub-participations of loans, real estate and other assets) or any kind of obligations assumed by third parties or inherent to all or part of the activities of third parties (the "Underlying Assets"). The Company may issue any kind of securities including shares or notes whose value and/or yield depends on such risks relating to the Underlying Assets (each, a "Securitisation"). The Company may, whilst remaining within the scope of the law of 22nd March 2004, also borrow or raise funds from any entity in order to fund the acquisition or assumption of Underlying Assets and/or to comply with any payment or other obligation it has under any of its securities or under any agreement to be entered into in the context of a Securitisation.

The sole manager or as the case may be the board of managers of the Company may, whether within the context of a Securitisation programme or not, create specific compartments composed of certain specific securities, instruments, claims, other assets, and/or risks relating thereto (the "Compartments"). The Company may issue series or tranches of securities whose value or yield is linked to one or more specific Compartments or to specific assets or risks or whose repayment is subject to the repayment of other instruments or certain claims. Where rights of investors or creditors relate to a Compartment (or more than one Compartment, as specified) or have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment (or more than one Compartment, as specified), such rights are strictly limited to the Underlying Assets of that Compartment (or the specified Compartments). The Underlying Assets of a Compartment (or the specified Compartments) are exclusively available to satisfy the rights of investors in relation to that Compartment (or as the case may be those specified Compartments) and the rights of creditors whose claims have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of that Compartment (or as the case may be those specified Compartments). As between holders of securities issued by the Company, each Compartment shall be treated as a separate entity.

Where any Underlying Asset is derived from another Underlying Asset, such derivative Underlying Asset shall be allocated to the same Compartment as the Underlying Assets from which it was derived and where the Company incurs a liability which relates to any Underlying Asset of a particular Compartment or to any action taken in connection with a particular Compartment or its Underlying Assets, such liability shall be allocated to the relevant Compartment.

In case where any Underlying Asset of the Company is not attributable to a particular Compartment, the sole manager or as the case may be the board of managers of the Company shall have the discretion to determine the basis and the extent upon which any such Underlying Asset shall be allocated or apportioned between Compartments.

In case where any fees, costs, expenses or other liabilities incurred cannot be considered as being attributable to a particular Compartment, such fees, costs, expenses or other liabilities shall be considered as a general liability incurred on behalf of the Company as a whole, unless otherwise determined by the sole manager or as the case may be the board of managers, and such fees, costs, expenses and other liabilities shall be general liabilities of the Company and shall be borne on a pro rata basis by the Underlying Assets of any of the Compartments.

The Company may sell, assign, re-acquire and dispose of any and all of the Underlying Assets through any means (including by way of sale, assignment, exchange, conversion, contribution or through derivative or swap transactions) (as describe herein and as may be further described in the terms and conditions of the relevant securities) and in general manage the Underlying Assets on a continuous and ongoing basis.

The Company may in the context of its Securitisations proceed to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies or other entities active in any sector (including real estate assets), (ii) the acquisition or assumptions of risks by way of granting loans to, or by taking participations or sub-participations in any loans or claims of, Luxembourg or foreign entities, (iii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto, and (iv) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i), (ii) and (iii) above). The Company may further acquire, hold and dispose of interests in partnerships, limited partnerships, trusts, funds and other entities.

The Company may grant any kind of security interests under any law to any trustee, security trustee, security agent, fiduciary-representative or any other person representing the investors or any other party involved in the Securitisation or with whom the Company entered into agreements in connection with a Securitisation in order to secure its payment or other obligations under any agreement to be entered into by the Company in connection with a Securitisation. The

Company may enter into any agreement or instruments (including, without limitation, derivatives) and may issue, sign, approve or ratify any document and may do and allow all things and acts which are necessary to prepare, carry out and wind up or are incidental to, a Securitisation.

The Company may assign or transfer part or all of the Underlying Assets, however only in accordance with and subject to the terms and conditions of the securities to be issued and the contractual provisions of the agreements to be entered into in connection with the Securitisation.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, which are directly or indirectly connected with or useful to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at sixteen thousand six hundred and thirty-one euro forty euro cents (EUR 16,631.4) divided into one hundred sixty six thousand three hundred fourteen (166,314) shares with a par value of ten euro cents (EUR 0.10) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only

be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

Minutes of the board of managers may be signed and/or certified by any two managers (provided that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) such managers shall be one class A manager and one class B manager) or by any manager if so resolved at the relevant meeting or any subsequent meeting or board resolution.

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing 100% of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st day of July of each year and ends on last day of June of the next year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 30th June 2010.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

The audit of the Company's affairs will be carried out by an independent auditor in accordance with chapter 4 of the Securitisation Law. The auditor is appointed by the sole manager or as the case may be the board of managers. Any auditor so appointed may be removed with or without cause.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company. The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Fourth resolution

It is resolved to recompose the board of managers (and to consequential terminate the relevant mandates and/or appoint new managers for an unlimited period of time) as follows:

Class A Managers

- Maxime Nino,
- M'hamed Chahir,

Class B Managers

- Cindy Risse;
- Arsène Kronshagen.

There being no further items on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatrième jour du mois de février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de Fair Zero S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois constituée et inscrite au Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.136 (la "Société").

La Société a été constituée le 29 octobre 2009 suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2324 du 27 novembre 2009. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

L'assemblée a été présidée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire Me Antoine Daurel, maître en droit, et comme scrutateur Me Sascha Nolte, maître en droit, tous deux demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il ressort de ladite liste de présence que tous les associés et toutes les cent soixante-six mille trois cent quatorze (166.314) parts sociales émises dans la Société étaient représentées à l'assemblée générale et les associés ont déclaré avoir été informés de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée était valablement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

(i) Transformation de la Société en un véhicule de titrisation conformément à (et régie par) la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la "Loi sur la Titrisation") et modification de l'objet de la Société de sorte que l'objet soit la titrisation de risques telle que prévue dans la Loi sur la Titrisation et reformulation de l'article de l'objet tel que mentionné dans les statuts modifiés et refondus proposés au point (iii);

(ii) Changement de dénomination sociale de la Société en "Finco S.à r.l.";

(iii) Modification et Refonte des statuts de la Société substantiellement dans la forme annexée à la procuration;

(iv) Recomposition du conseil de gérance afin qu'il soit composé comme suit:

Gérants de classe A

- Maxime Nino;

- M'hamed Chahir;

Gérants de classe B

- Cindy Risse;

- Arsène Kronshagen.

Après approbation de ce qui précède, les résolutions suivantes ont été passées à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée a décidé de transformer la Société en une société de titrisation conformément à, et régie par, la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la "Loi sur la Titrisation") et de modifier l'objet de la Société afin que l'objet soit la titrisation de risques conformément à la Loi sur la Titrisation. L'Assemblée a décidé de reformuler l'article de l'objet de la Société tel que mentionné dans les statuts modifiés et refondus à la troisième résolution.

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé de changer la dénomination sociale de la Société en "Finco S.à r.l.".

Troisième résolution

L'assemblée a décidé de modifier et refondre les statuts de la Société comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Finco S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et la législation applicable et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est d'agir en qualité de société de titrisation, sous et conformément à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (la "Loi sur la Titrisation"), par l'acquisition ou la prise en charge, directement ou par l'intermédiaire d'autres organismes, de risques liés à des créances, tout autre type d'actifs (y compris sans limitation des valeurs mobilières de toutes espèces y compris des parts sociales, prêts, participations ou sous-participations à des prêts, des biens immobiliers et autres avoirs) ou à toutes sortes d'engagements y relatifs assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités des tiers (les "Actifs Sous-Jacents"). La Société peut émettre toutes sortes de valeurs mobilières y compris des actions et des obligations dont la valeur et/ou rendement dépendent de ces risques liés aux Actifs Sous-Jacents (chacun, une "Titrisation"). La Société peut aussi, en restant dans le champ d'application de la loi du 22 mars 2004, emprunter ou lever des fonds de toute autre entité pour financer l'acquisition ou la prise en charge des Actifs Sous-Jacents et/ou pour respecter toute obligation de paiement ou autre obligation conformément à ces valeurs mobilières ou tout contrat ayant été conclu dans le cadre d'une Titrisation.

Le gérant unique ou le cas échéant, le conseil de gérance de la Société peut, que ce soit dans le cadre d'un programme de Titrisation ou autrement, créer des compartiments spécifiques composés de certains titres, certains instruments, certaines créances, certaines autres valeurs spécifiques, et/ou les risques y relatifs (les "Compartiments"). La Société peut émettre des séries ou tranches de valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement sont fonction d'un ou de plusieurs

Compartiments ou d'avoirs ou de risques déterminés, ou dont le remboursement est subordonné au remboursement d'autres instruments ou de certaines créances. Quand les droits d'investisseurs ou de créanciers sont relatifs à un Compartiment (ou plus d'un Compartiment tel que spécifié) ou nés à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation d'un Compartiment (ou plus d'un Compartiment tel que spécifié), ils sont strictement limités aux Actifs Sous-Jacents de ce Compartiment (ou les Compartiments spécifiés). Les Actifs Sous-Jacents d'un Compartiment (ou les Compartiments spécifiés) sont disponibles exclusivement pour satisfaire les droits des investisseurs relatifs à ce Compartiment (ou le cas échéant, ces Compartiments spécifiques) et ceux des créanciers dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce Compartiment (ou le cas échéant, ces Compartiments spécifiques). Dans les relations entre détenteurs des valeurs mobilières émises par la Société, chaque Compartiment est traité comme une entité à part.

Si un Actif Sous-Jacent découle d'un autre Actif Sous-Jacent, cet Actif Sous-Jacent dérivé sera attribué au même Compartiment auquel appartient l'Actif Sous-Jacent dont il découle et lorsque la Société supporte un engagement qui est en relation avec un Actif Sous-Jacent d'un Compartiment déterminé ou en relation avec une opération effectuée en rapport avec un Compartiment déterminé ou les Actifs Sous-Jacents de celui-ci, cet engagement sera attribué à ce Compartiment déterminé.

Au cas où un avoir de la Société n'est pas attribuable à un Compartiment déterminé, le gérant unique ou le cas échéant, le conseil de gérance de la Société pourra déterminer discrétionnairement les critères selon lesquels un tel Actif Sous-Jacent sera alloué ou réparti parmi les Compartiments.

Au cas où des honoraires, coûts, dépenses, ou autres dettes ne peuvent être attribués à un Compartiment déterminé, ces honoraires, coûts, dépenses ou autres dettes seront considérés comme une obligation générale de la Société dans son ensemble, à moins que le gérant unique ou le cas échéant, le conseil de gérance en décide autrement, et ces honoraires, coûts, dépenses et autres dettes seront des obligations générales de la Société et seront supportés proportionnellement par les Actifs Sous-Jacents d'un quelconque des Compartiments.

La Société peut vendre, céder, racheter et disposer de chaque et tous les Actifs Sous-Jacents par tous les moyens (y inclus par vente, cession, échange, conversion, apport ou par des opérations sur dérivés ou de swaps) (tel que décrit dans les présents Statuts et tel que décrit par ailleurs dans les conditions générales des valeurs mobilières concernées) et en général gérer les Actifs Sous-Jacents de manière continue et permanente.

La Société peut dans le contexte de ses Titrisations (i) procéder à l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, directement ou indirectement, de participations, de droits, d'intérêts dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou d'obligations de celles-ci, ou de toute autre entité active dans n'importe quel secteur (y compris dans l'immobilier), (ii) l'acquisition ou la détention de risques au moyen de prêts accordés à des sociétés luxembourgeoises ou étrangères ou en prenant des participations ou des sous-participations dans des prêts ou créances de celles-ci, (iii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de titres de créances, de billets et d'autres valeurs mobilières ou d'instruments financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portants sur les titres précités ou y relatifs et (iv) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille (composé notamment d'actifs tels que ceux définis sous (i), (ii) et (iii) ci-dessus). La Société peut aussi acquérir, détenir ou céder des participations dans des sociétés en nom collectif, des sociétés en commandite simple, des trusts, des fonds ou d'autres entités.

La Société peut accorder toute sorte de sûreté ou de garantie sous toute loi à tout trustee, security trustee, mandataire en relation avec des sûretés, représentant fiduciaire ou à toute autre personne représentant les investisseurs ou toute autre partie impliquée dans la Titrisation ou avec laquelle la Société a conclu des contrats en relation avec la Titrisation en vue de garantir les obligations de paiement et tout autre engagement de la Société sous tout contrat ayant été conclu par la Société dans le cadre de la Titrisation. La Société peut conclure tout contrat ou instrument (y compris, sans limitation, des dérivés) et peut émettre, signer, approuver ou ratifier tout document et peut faire et autoriser toutes choses et tous actes qui sont nécessaires à la préparation, l'exécution ou la liquidation de la Titrisation ou y sont accessoires.

La Société peut céder ou transférer une partie ou tous les Actifs Sous-Jacents, en conformité et sous réserve des termes et conditions des valeurs mobilières à émettre et des stipulations contractuelles des contrats conclus dans le cadre de la Titrisation.

La Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, directement ou indirectement liée ou nécessaire à la réalisation de son objet qui la facilite.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des statuts.

L'adresse du siège social pourra être transférée à l'intérieur de la commune par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société pourra établir des succursales et des filiales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans l'hypothèse où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée du siège social avec des personnes à l'étranger se seraient produits ou serait imminents, il pourrait transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant tout transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance à toute personne intéressée.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à seize mille six cent trente et un euros et quarante cents (€ 16.631,40) divisé en cent soixante-six mille trois cent quatorze (166.314) parts sociales d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (€ 0,10) chacune. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par les associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses parts sociales sur base d'une résolution de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert des Parts Sociales. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

Art. 7. Gestion de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant, le cas échéant, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle de chacun des gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance, ou en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B, agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance peuvent être signés et/ou certifiés par deux gérants (étant entendu que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B) les gérants devront être un gérant de classe A et un gérant de classe B) ou par tout gérant s'il en a été décidé ainsi à la réunion concernée ou toute réunion subséquente ou résolution du conseil.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas tenus personnellement responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables pour la performance de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations prévues à ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnables supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire qui le rend insolvable en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il est ou a été Gérant ou fondé de pouvoir. Il sera également indemnisé pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes "prétention", "action", "poursuite" ou "procédure judiciaire" s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes "responsabilité" et "dépenses" incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants dus par la Société.

Aucune indemnisation ne sera due à un Gérant ou à un fondé de pouvoir:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) En cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque gérant et n'affectera pas tout autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les Gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou le Gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droit de vote des associés. Chaque associé pourra prendre part aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient et pourra valablement agir à toute assemblée des associés au moyen d'une procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises selon les formes et aux majorités prescrites par la loi luxembourgeoise sur les sociétés par écrit (dans les cas prévus par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société ou toute résolution écrite régulière (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une notice de convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse telle qu'elle apparaît sur le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de tenue de cette assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

En cas de résolutions écrites, le texte de telles résolutions sera adressé aux associés à leur adresse telle qu'elle figure sur le registre des associés tenu par la Société huit (8) jours au moins avant que la date proposée pour la résolution ne devienne effective. Les résolutions deviendront effectives après l'approbation de la majorité telle que prévue par la loi en ce qui concerne les décisions collectives (ou conformément à la satisfaction des exigences de majorité, à la date fixée ci-après). Les résolutions écrites prises à l'unanimité pourront être prises à tout moment sans convocation préalable.

Les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles ont été approuvées par les associés représentant 100% du capital social émis.

Art. 11. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de juillet de chaque année pour se terminer le dernier jour du mois de juin de l'année suivante, sauf en ce qui concerne la première année sociale, qui commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 30 juin 2010.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année à la fin de l'année comptable, les comptes annuels sont établis par le gérant ou le cas échéant, par le conseil de gérance.

Les comptes annuels sont mis à la disposition des associés au siège social de la Société.

Les comptes de la Société sont contrôlés par un réviseur d'entreprise conformément au chapitre 4 de la Loi sur la Titrisation. Le réviseur d'entreprises est nommé par le Conseil de Gérance. Tout réviseur ainsi nommé peut être révoqué ad nutum.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il sera prélevé cinq (5) pourcent pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix (10) pourcent du capital social émis de la Société. Le solde pourra être distribué aux associés après une décision de l'assemblée générale des associés.

Les associés pourront décider de verser des dividendes intérimaires sur base des relevés de compte préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que des fonds suffisants sont disponibles pour permettre une distribution.

Le compte prime d'émission pourra être distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra décider d'allouer un montant quelconque du compte prime d'émission au compte réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs qui seront des associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 15. Associé unique. Si, et aussi longtemps qu'un associé détient toutes les parts sociales de la Société, la Société existera en tant que société unipersonnelle, conformément à l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autre, de la même loi, sont applicables.

Art. 16. Loi applicable. Pour tout ce qui n'aura pas été prévu dans les présents statuts, les associés se référeront à la législation applicable.

Quatrième résolution

Il est décidé de recomposer le conseil de gérance (et par conséquent mettre fin aux mandats concernés et/ou nommer de nouveaux gérants pour une durée indéterminée) comme suit:

Gérants de classe A

- Maxime Nino;
- M'hamed Chahir;

Gérants de classe B

- Cindy Risse;
- Arsène Kronshagen.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS, A. DAUREL, S. NOLTE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 février 2010. Relation: LAC/2010/6858. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2010.

Référence de publication: 2010029927/542.

(100027397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Karvis International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 78.536.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010030609/9.

(100027847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Knauf Center Pommerlach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, 6, route d'Olm.

R.C.S. Luxembourg B 98.486.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KNAUF CENTER POMMERLACH S.A.

Référence de publication: 2010029762/10.

(100026612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Immobilière Patrick Denter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6412 Echternach, 1, Alferweiher.

R.C.S. Luxembourg B 128.558.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010029764/10.

(100026870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

GS Derivatives Income Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 147.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010029765/10.

(100026183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Airin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 87.720.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010029767/10.

(100026281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

LSF6 Rio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 142.934.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire reçue par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 février 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2010.

C. WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010030554/13.

(100027754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

J. Safra I.P. Holding Co., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.071.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2010.

Référence de publication: 2010030559/10.

(100027796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Invista European RE Delta PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.969.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2010.

Référence de publication: 2010030560/10.

(100028021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

SMC (Sales Management Consulting) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 101.527.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010030588/10.

(100028033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Sunset Property Management, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 86.052.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010030589/10.

(100027739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Yachteamo, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 150.575.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire reçus par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 février 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2010.

C. WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010030548/13.

(100027860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

**Brussels Airport Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Brussels Airport Investments S.A.).**

Capital social: EUR 43.216,25.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 102.818.

Il résulte d'un contrat de rachat de parts sociales en date du 18 janvier 2010 que la Société a racheté à Macquarie Global Infrastructure Funds 2 S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46, place Guillaume II, L-1648 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 103.975, l'entière des parts sociales qu'elle détenait dans la Société, à savoir (i) 1.027 (mille vingt-sept) Parts Sociales Ordinaires et (ii) 350 (trois cent cinquante) Parts Sociales Ordinaires Préférentielles, d'une valeur nominale de 1.25 EUR (un Euro et vingt-cinq Cents) chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 février 2010.

Référence de publication: 2010031011/17.

(100028328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 106.497.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 10 février 2010

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'Administration du 10 février 2010 que Monsieur Michel Jadot, Ingénieur commercial et de gestion, demeurant 103, avenue de la Faiëncerie, L-1511 Luxembourg a été coopté administrateur avec effet au 10 février 2010 en remplacement de l'administrateur démissionnaire, depuis le 29 décembre 2009, la société Free Haven Limited. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

La ratification de sa nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publications au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010031048/17.

(100027939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

ProLogis France V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 69.528.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010029670/17.

(100026275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Aries Investment S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 84.034.

Résolutions prises par les associés en date du 30 septembre 2009

- La démission du mandat de Gérant de Monsieur Mark HUTCH, employé privé, résidant à Garville, Avenue 20, Rathgar, Dublin 6, IRELAND, est actée.

- Madame Wendy MERRIGAN, employée privée, résidant à Camaderry View, Laragh, Glendalough, Co Wicklow, IRELAND est nommée nouvelle Gérante pour une période statutaire d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale des Associés de l'an 2010.

Certifié sincère et conforme

Pour la société

ARIES INVESTMENT S. à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010030842/18.

(100028025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Groupe Electa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 138.463.

RECTIFICATIF*Extrait*

Suite à une erreur administrative, il y a lieu de rectifier la désignation de l'adresse professionnelle de l'administrateur Madame Josiane Weiler comme déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 5 janvier 2010 sous la référence de publication L100001190.05.

L'administrateur, Madame Josiane WEILER a son adresse professionnelle au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et non au 11, rue des Champs, L-1323 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Pour extrait conforme

Sabrina CHARNY

Mandataire

Référence de publication: 2010031093/18.

(100027764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

GLL Office Arsenal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.615.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010030616/9.

(100028317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

GLL Retail Holding Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.799.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010030617/9.

(100028346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Whisk Group International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 151.443.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fourth day of February.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Whisk International B.V., a company (besloten vennootschap) incorporated and governed by the laws of the Netherlands, having its registered office at Gildeweg 22, 8304 BC Emmeloord and registered with the Registry of Companies of the Netherlands under the number 39081438, (Whisk),

hereby represented by Mr Gregory BELTRAME, Lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Emmeloord, The Netherlands, on January 20, 2010.

Mark Maria Weiss, born in Hengelo, the Netherlands on 23 August 1970 and residing at 3515 Livingston Street NW, 20015 Washington D.C., United States of America (Weiss),

hereby represented by Mr Gregory BELTRAME, Lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Amsterdam, on February 2, 2010.

Bahar Gulsum Makinaci, born on Istanbul, Turkey on 4 April 1973 and residing at 23 Luxberry CT, 20852 Rockville, Maryland, United States of America (Makinaci),

hereby represented by Mr Gregory BELTRAME, Lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in DC, on January 21, 2010

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Whisk Group International S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit, loans, receivables and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may acquire and hold loans and receivables. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or other-

wise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3 The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1 The share capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by forty-five thousand and five (45,005) class A shares (the Class A Shares), nine thousand nine hundred and ninety (9,990) class B shares (the Class B Shares) and forty-five thousand and five (45,005) class C shares (the Class C Shares) all in registered form, without designation of the par value, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The shareholders may decide to create reserves and/or share premium accounts connected to classes of shares as set out above.

5.3 The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1 The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2 Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3 A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4 The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers

7.1 The Company is managed by a Board composed of at least two (2) managers and, as the case may be, at least one (1) class A manager (hereafter Class A Manager) and at least one (1) class B manager (hereafter Class B Manager) appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2 The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers

8.1 Powers of the Board

8.1.1 All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

8.1.2 Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2 Procedure

8.2.1 The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the registered office of the Company or at the place indicated in the convening notice, which in principle, is in Luxembourg.

8.2.2 Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

8.2.3 No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

8.2.4 A manager may grant a power of attorney to any other manager in order to be represented at any meeting of the Board.

8.2.5 The Board must appoint a chairman among its members.

8.2.6 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least a Class A Manager in the event that Class A and B Managers have been designated. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that at least a Class A Manager agreed on those resolutions in the event that Class A and B Managers have been designated. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented. In the event of equal number of votes, the chairman shall have the casting vote.

8.2.7 Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other, provided that any such meeting must be initiated from Luxembourg. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held

8.2.8 Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3 Representation

8.3.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) managers or, as the case may be, by the joint signature of at least one Class A Manager, together with at least one Class B Manager.

8.3.2 The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions

11.1 Powers and voting rights

11.1.1 Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

11.1.2 Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

11.1.3 Each share entitles to one (1) vote.

11.2 Notices, quorum, majority and voting procedures

11.2.1 The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

11.2.2 Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

11.2.3 General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

11.2.4 If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

11.2.5 A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

11.2.6 Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than 60% (sixty percent) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

11.2.7 The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

11.2.8 Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder

12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2 Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3 The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts

13.1 The financial year begins on the first (1.) of January and ends on the thirty-first (31.) of December of each year.

13.2 Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3 Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4 The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises

14.1 The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2 The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits

15.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2 The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of the shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2 The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General Provisions

Art. 17. General Provisions

17.1 Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4 All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of the signing of this deed and ends on December 31, 2010.

Subscription and Payment

Now appear,

Weiss, defined and represented as stated above, declares to subscribe to forty-five thousand and five (45,005) Class A Shares in registered form, without designation of the par value, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of five thousand six hundred and twenty-five Euro and sixty-three cent (EUR 5,625.63-).

The amount of five thousand six hundred and twenty-five Euro and sixty-three cent (EUR 5,625.63-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Makinaci, defined and represented as stated above, declares to subscribe to nine thousand nine hundred and ninety (9,990) Class B Shares in registered form, without designation of the par value, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of one thousand two hundred and forty-eight Euro and seventy-five cent (EUR 1,248.75-).

The amount of one thousand two hundred and forty-eight Euro and seventy-five cent (EUR 1,248.75-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Whisk, defined and represented as stated above, declares to subscribe to forty-five thousand and five (45,005) Class C Shares in registered form, without designation of the par value, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of five thousand six hundred and twenty-five Euro and sixty-two cent (EUR 5,625.62-).

The amount of five thousand six hundred and twenty-five Euro and sixty-two cent (EUR 5,625.62-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as Class A Managers of the Company for an indefinite period:

- Mark Maria Weiss, born in Hengelo, the Netherlands on 23 August 1970 and residing at 3515 Livingston Street NW, 20015 Washington D.C., United States of America;

- Z-Venture B.V., a company incorporated and governed by the laws of the Netherlands, having its registered office at Wierde 1, 8302 JV Emmerloord and registered with the Registry of Companies of the Netherlands.

2. The following persons are appointed as Class B Managers of the Company for an indefinite period:

- Luxembourg Corporation Company S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 20, Carre Bonn, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 37.974; and

- Fabrice Geimer, born in Arlon, Belgium on 23 January 1978 and residing at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatrième jour du mois de février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Whisk International B.V., une société (besloten vennootschap) constituée et régie par les lois des Pays-Bas, dont le siège social se situe à Gildengeweg 22, 8304 BC Emmeloord et immatriculée au Registre des Sociétés des Pays-Bas sous le numéro 39081438, (Whisk),

ici représentée par Monsieur Gregory BELTRAME, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé donnée à Emmerloord, Pays-Bas, le 20 janvier 2010.

Mark Maria Weiss, né à Hengelo, Pays-Bas, le 23 août 1970 et résidant au 3515, Livingston Street NW, 20015 Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique (Weiss),

ici représenté par Monsieur Gregory BELTRAME, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé donnée à Amsterdam, le 2 février 2010.

Bahar Gulsum Makinaci, né à Istanbul, Turquie, le 4 avril 1973 et résidant au 23 Luxberry CT, 20852 Rockville, Maryland, Etats-Unis d'Amérique (Makinaci),

ici représenté par Monsieur Gregory BELTRAME, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé donnée à DC, le 21 janvier 2010.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Whisk Group International S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier, par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt, prêts, et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de créances et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, en ce compris notamment, les revenus de

tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. La Société peut acquérir et détenir des prêts et des créances. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur tous ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée

4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-), représenté par quarante-cinq mille cinq (45.005) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A), neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (9.990) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B) et quarante-cinq mille cinq (45.005) parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C) toutes sous forme nominative sans désignation de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Les associés peuvent décider de créer des réserves et/ou des comptes prime d'émission liés aux classes de parts sociales décrites ci-dessus.

5.3 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre les associés

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) aux tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants

7.1 La Société est gérée par un Conseil composé d'au moins deux (2) gérants et, le cas échéant, d'au moins un (1) gérant de classe A (ci-après Gérant de Classe A) et d'au moins un (1) gérant de classe B (ci-après Gérant de Classe B), nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de gérance

8.1 Pouvoirs du Conseil

8.1.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associé(s) sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

8.1.2 Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches administratives spécifiques.

8.2 Procédure

8.2.1 Le Conseil se réunit sur convocation des deux (2) gérants, au siège social de la Société ou au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

8.2.2 Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont exposées dans la convocation à la réunion.

8.2.3 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

8.2.4 Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

8.2.5 Le Conseil doit nommer un président parmi ses membres.

8.2.6 Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, comprenant au moins un Gérant de Classe A au cas où des gérants de Classe A et B ont été nommés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition qu'au moins un Gérant de Classe A approuve ces décisions au cas où des Gérants de Classe A et B ont été nommés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés. Si le nombre de voix est égal, le président aura une voix décisive.

8.2.7 Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler, à condition que chacune de ces réunions soit initiée de Luxembourg. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

8.2.8 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3 Représentation

8.3.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux (2) gérants ou, le cas échéant, par les signatures conjointes d'au moins un (1) Gérant de Classe A et d'au moins un (1) Gérant de Classe B.

8.3.2 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants

Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés

11.1 Pouvoirs et droits de vote

11.1.1 Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

11.1.2 Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

11.1.3 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2 Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

11.2.1 Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

11.2.2 Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

11.2.3 Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure indiqués dans les convocations.

11.2.4 Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

11.2.5 Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

11.2.6 Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

11.2.7 Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

11.2.8 Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique

12.1 Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels

13.1 L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2 Chaque année, le Conseil prépare le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société et les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4 Le bilan et le compte de résultats sont approuvés à l'Assemblée Générale Annuelle ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivants la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises

14.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la Loi.

14.2 Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1 Un montant de cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société est affecté à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3 Des acomptes sur dividende peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividende doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividende qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire

des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 17. Dispositions générales

17.1 Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de signature du présent acte et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Weiss, défini et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quarante-cinq mille cinq (45.005) Parts Sociales de Classe A sous forme nominative, sans désignation de valeur nominale, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cinq mille six cent vingt-cinq Euro et soixante-trois cents (EUR 5.625,63-).

Le montant de cinq mille six cent vingt-cinq Euro et soixante-trois cents (EUR 5.625,63-) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Makinaci, défini et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (9.990) Parts Sociales de Classe B sous forme nominative, sans désignation de valeur nominale, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de mille deux cent quarante-huit Euro et soixante-quinze cents (EUR 1.248,75-).

Le montant de mille deux cent quarante-huit Euro et soixante-quinze cents (EUR 1.248,75-) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Whisk, défini et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quarante-cinq mille cinq (45.005) Parts Sociales de Classe C sous forme nominative, sans désignation de valeur nominale, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cinq mille six cent vingt-cinq Euro et soixante-deux cents (EUR 5.625,62-).

Le montant de cinq mille six cent vingt-cinq Euro et soixante-deux cents (EUR 5.625,62-) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société du fait de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées Gérants de Classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- Mark Maria Weiss, né à Hengelo, Pays-Bas, le 23 août 1970 et résidant au 3515, Livingston Street NW, 20015 Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique; et

- Z-Venture B.V., une société constituée et régie par les lois des Pays-Bas, dont le siège social se situe à Wierde 1, 8302 JV Emmerloord et immatriculée au Registre des Sociétés des Pays-Bas.

2. Les personnes suivantes sont nommées Gérants de Classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- Luxembourg Corporation Company S.A., une société anonyme luxembourgeoise dont le siège social se situe au 20, Carre Bonn, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.974; et

- Fabrice Geimer, né à Arlon, Belgique, le 23 janvier 1978 et résidant au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, ce dernier a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Beltrame et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 février 2010. LAC/2010/5908. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010030481/557.

(100028277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

**Future Invest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Future Invest Holding S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 47.499.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 10 novembre 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 8 décembre 2009.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2010029281/14.

(100026387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

ProLogis France XXX Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 80.005.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré/s du 18 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010029322/17.

(100026825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Black & Decker International Holdings B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 9.200.000,00.

Siège de direction effectif: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 68.227.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Black & Decker International Holdings B.V., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office in Amsterdam, the Netherlands and its principal office and effective place of management at 5, rue Eugène Ruppert in L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 68.227 (the Company). The Company was incorporated on 30 July 1991 pursuant to a deed of Mr Georgius Gerardus Bernardus Wortelboer, notary residing in the Netherlands. The place of effective management of the Company was transferred to the Grand Duchy of Luxembourg on 30 December 1998 pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil Sociétés et Associations, C - N° 259 of 14 April 1999. The articles of association of the Company were amended several times and for the last time on 28 November 2008 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg which deed has been published in the Mémorial, Recueil Sociétés et Associations, C - N° 57 of 10 January 2009.

There appeared:

1. Black & Decker Finance S.A.S., a company incorporated under the laws of France, with its business office address at 5, Allée des Hêtres - BP 30084 69579 Limonest, Cedex, France, holder of fifty thousand (50,000) shares C in the Company, having a nominal value of EUR 46 (forty-six Euro) each;

2. Bandhart Overseas, a company incorporated under the laws of England, United Kingdom, with its business office address at 210 Bath Road, Slough, Berkshire SL1 3YD, England, and having UK Statutory Registration Number 00478319, holder of twenty-thousand nine hundred and seventy (20,970) shares D in the Company, having a nominal value of EUR 46 (forty-six Euro) each;

3. Black & Decker Europe, a company incorporated under the laws of England, United Kingdom, with its business office address at 210 Bath Road, Slough, Berkshire SL1 3YD, England, and having UK Statutory Registration Number 1842628, holder of twenty-nine thousand (29,000) shares D in the Company, having a nominal value of EUR 46 (forty-six Euro) each; and

4. Black & Decker International Finance 3 Limited, a Luxembourg and Irish private limited liability company, with its registered office at Castle River House, 14-15 Parliament Street, Dublin 2, Ireland and its seat of effective management at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered at the Companies Registration Office of Ireland under file number 391397, in the process of being registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, holder of fifty thousand and ten (50,010) shares A, forty-nine thousand nine hundred and seventy (49,970) shares B, thirty (30) shares D in the Company and twenty (20) shares E in the Company, having a nominal value of EUR 46 (forty-six Euro) each.

The appearing parties referred to under items 1. to 4. above are hereafter collectively referred to as the Shareholders, and are hereby represented by Olivier Too, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of powers of attorney given under private seal.

The powers of attorney from the Shareholders, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the Shareholders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholders hold all the fifty thousand and ten (50,010) shares A, forty-nine thousand nine hundred and seventy (49,970) shares B, fifty thousand (50,000) shares C, fifty thousand (50,000) shares D and twenty (20) shares E, having a nominal value of EUR 46 (forty-six) each, representing the entirety of the share capital of the Company amounting to EUR 9,200,000.

II. that the agenda of the Meeting is as follows: Waiver of the convening notices;

Approval of the buyback and cancellation of 30 shares D in the Company for the aggregate amount of USD 368,000;

Decrease of the share capital by an amount of EUR 1,380 (one thousand three hundred and eighty Euro) in order to bring the share capital from its amount of EUR 9,200,000 (nine million two hundred thousand Euro) represented by fifty thousand and ten (50,010) shares A, forty-nine thousand nine hundred and seventy (49,970) shares B, fifty thousand (50,000) shares C, fifty thousand (50,000) shares D and twenty (20) shares E, having a nominal value of EUR 46 (forty-six) each to EUR 9,198,620 (nine million one hundred and ninety-eight thousand six hundred and twenty Euro) by way of cancellation of 30 (thirty) D shares in the Company with a par value of EUR 46 (forty-six Euro) each bought back and cancelled under item 2.;

Subsequent amendment to article 5.1 of the Articles in order to reflect the change set out under item 3. above;
Delegation of authority in order to amend the share register of the Company to reflect the above resolutions; and
Miscellaneous.

III. that the Shareholders have unanimously taken the following resolutions during the Meeting:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to them in advance of the Meeting.

Second resolution

After having noted that the Company has sufficient available funds to do so, the Shareholders resolve to approve the buyback and cancellation by the Company of 30 shares D in the Company (the Cancelled Shares) held by Black & Decker International Finance 3 Limited, a Luxembourg and Irish private limited liability company, with its registered office at Castle River House, 14-15 Parliament Street, Dublin 2, Ireland and its seat of effective management at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered at the Companies Registration Office of Ireland under file number 391397, in the process of being registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, for an aggregate amount of USD 368,000 (equivalent to EUR 256,124.72 based on the exchange rate of EUR 1 = USD 1.4368).

Third resolution

The Shareholders resolve to cancel hereby the Cancelled Shares. Subsequently, the subscribed capital is reduced by from an amount of EUR 9,200,000 (nine million two hundred thousand Euro) represented then by (i) fifty thousand and ten (50,010) shares A, forty-nine thousand nine hundred and seventy (49,970) shares B, fifty thousand (50,000) shares C, fifty thousand (50,000) shares D and twenty (20) shares E, having a nominal value of EUR 46 (forty-six) each to EUR 9,198,620 (nine million one hundred and ninety-eight thousand six hundred and twenty Euro) represented by fifty thousand and ten (50,010) shares A, forty-nine thousand nine hundred and seventy (49,970) shares B, fifty thousand (50,000) shares C, fifty thousand (50,000) shares D and twenty (20) shares E, having a nominal value of EUR 46 (forty-six) each.

The Shareholders notes that following the buyback and the cancellation of the Cancelled Shares the shareholdings of the Company is as follow:

- Black & Decker Finance S.A.S.	50,000 shares C
- Black & Decker Europe	29,000 shares D
- Bandhardt Overseas	20,970 shares D
- Black & Decker International Finance 3 Limited	50,010 shares A 49,970 shares B 20 shares E

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 5.1 of the articles of association so as to reflect the above share capital reduction:

"The authorised capital of the Company is set at twenty-three million Euro (EUR 23,000,000) divided into ninety thousand (90,000) shares A, ninety thousand (90,000) shares B, ninety thousand (90,000) shares C, ninety thousand (90,000) shares D, ninety thousand (90,000) shares E, ten thousand (10,000) shares AA, ten thousand (10,000) shares BB, ten thousand (10,000) shares CC, ten thousand (10,000) shares DD, ten thousand (10,000) shares EE, each with a nominal value of forty-six Euro (EUR 46), of which a total capital amount of nine million one hundred and ninety-eight thousand six hundred and twenty Euro (EUR 9,198,620) is issued and outstanding and which is composed as follows:

- fifty-thousand and ten (50,010) shares A, numbers A 46,001 up to and including A 48,010 and A 52,001 up to and including A 100,000;
- forty-nine thousand nine hundred and seventy (49,970) shares B, numbers B 1 up to and including B 49,970;
- forty-nine thousand nine hundred and seventy (49,970) shares D, numbers D 1 up to and including C 49,970;
- fifty-thousand (50,000) shares C, numbers C 1 up to and including C 50,000; and
- twenty (20) shares E, numbers E 1 up to and including E 20."

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above resolutions and with power and authority given to any manager of the Company (i) to proceed on behalf of the Company to the registration of the decrease of share capital in the share register of the Company, (ii) to see on behalf of the Company to any formalities necessary and useful in connection with the implementation of the above resolutions (including but not limited to the redemption of shares).

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,300.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Black & Decker International Holdings B.V., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas et son siège principal et de direction effective au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.227 (la Société). La Société a été constituée le 30 juillet 1991 suivant un acte de Maître Georgius Gerardus Bernardus Wortelboer, notaire de résidence aux Pays-Bas. Le siège de direction effective de la Société a été transféré au Grand-Duché de Luxembourg le 30 décembre 1998 suivant un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 259 du 14 avril 1999. Les statuts de la société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 28 novembre 2008 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 57 du 10 janvier 2009.

Ont comparu:

1. Black & Decker Finance S.A.S., une société de droit français, ayant son siège social au 5, Allée des Hêtres - BP 30084 69579 Limonest, Cedex, France, détentrice de cinquante mille (50.000) parts sociales C de la Société, ayant une valeur nominale de 46 EUR (quarante-six euros) chacune;

2. Bandhart Overseas, une société de droit anglais, ayant son siège social au 210, Bath Road, Slough, Berkshire SL1 3YD, Angleterre et immatriculée au Royaume-Uni sous le numéro 00478319, détentrice de vingt mille neuf cent septante (20.970) parts sociales D de la Société, ayant une valeur nominale de 46 EUR (quarante-six euros) chacune;

3. Black & Decker Europe, une société de droit anglais, ayant son siège social au 210, Bath Road, Slough, Berkshire SL1 3YD, Angleterre et immatriculée au Royaume-Uni sous le numéro 1842628, détentrice de vingt-neuf mille (29.000) parts sociales D de la Société, ayant une valeur nominale de 46 EUR (quarante-six euros) chacune;

4. Black & Decker International Finance 3 Limited, société à responsabilité limitée (private limited liability company) de droit irlandais et Luxembourgeois, ayant son siège social à Castle River House, 14-15 Parliament Street, Dublin 2 et son siège d'administration centrale au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Bureau des Sociétés d'Irlande sous le numéro 391397, détentrice de cinquante mille dix (50.010) parts sociales A et quarante-neuf mille neuf cent septante (49.970) parts sociales B de la Société, trente (30) parts sociales D de la Société et vingt (20) parts sociales E de la Société, ayant chacune une valeur de EUR 46 (quarante-six).

Les parties comparantes, mentionnées sous les points 1. à 4. ci-dessus sont collectivement désignées ci-après comme les Associés et sont ici représentées par Olivier Too, avocat à la cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations des Associés, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des Associés et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que les Associés détiennent toutes les cinquante mille dix (50.010) parts sociales A, quarante-neuf mille neuf cent soixante-dix (49.970) parts sociales B, cinquante mille (50.000) parts sociales C, cinquante mille (50.000) parts sociales D et vingt (20) parts sociales E, ayant valeur nominale de quarante-six euro (46 EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de 9.200.000 EUR.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Approbation du rachat de 30 parts sociales D dans la Société ayant une valeur nominale de EUR 46 chacune pour un montant total de USD 368.000;

3. Réduction du capital social d'un montant de EUR 1.380 (mille trois cent quatre-vingt Euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 9.200.000 (neuf millions deux cent mille Euros) représenté par les cinquante mille dix (50.010) parts sociales A, quarante-neuf mille neuf cent soixante-dix (49.970) parts sociales B, cinquante mille (50.000) parts sociales C, cinquante mille (50.000) parts sociales D et vingt (20) parts sociales E, ayant une valeur nominale de EUR

46 (quarante-six Euros) chacune, à un montant de EUR 9.198.620 (neuf millions cent quatre-vingt dix-huit mille six cent vingt Euros) par le biais de l'annulation de 30 (trente) parts sociales ordinaires D de la Société ayant chacune une valeur nominale de EUR 46 (quarante-six Euros), toutes rachetées selon le point 2. ci-dessus;

4. Modification consécutive de l'article 5.1 des Statuts afin d'y refléter les modifications mentionnées au point 3. ci-dessus;

5. Délégation de pouvoir et autorité afin de modifier le registre de parts sociales de la Société pour y refléter les résolutions ci-dessus, et

6. Divers.

III. que les Associés ont unanimement pris les résolutions suivantes lors de l'Assemblée:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué avant l'Assemblée.

Deuxième résolution

Après s'être assurés que la Société dispose des fonds nécessaires, les Associés ont décidé d'approuver le rachat par la Société de 30 parts sociales D (les Parts Rachetées) de la Société détenues par Black & Decker International Finance 3 Limited, société à responsabilité limitée (private limited liability company) de droit irlandais et Luxembourgeois, ayant son siège social à Castle River House, 14-15 Parliament Street, Dublin 2 et son siège d'administration centrale au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Bureau des Sociétés d'Irlande sous le numéro 391397, pour un montant total de USD 368.000 (équivalent à EUR 256.194,72 sur la base du taux de change de 1 EUR = 1,4368).

Troisième résolution

Les Associés décident d'annuler les Parts Rachetées. Par conséquent, le capital social souscrit est réduit d'un montant de EUR 1.380 (mille trois cent quatre-vingt Euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 9.200.000 (neuf millions deux cent mille Euros) représenté par les cinquante mille dix (50.010) parts sociales A, quarante-neuf mille neuf cent soixante-dix (49.970) parts sociales B, cinquante mille (50.000) parts sociales C, cinquante mille (50.000) parts sociales D et vingt (20) parts sociales E, ayant une valeur nominale de EUR 46 (quarante-six Euros) chacune, à un montant de EUR 9.198.620 (neuf millions cent quatre-vingt dix-huit mille six cent vingt Euros) représenté par quarante-neuf mille neuf cent soixante-dix (49.970) parts sociales B, cinquante mille (50.000) parts sociales C, quarante-neuf mille neuf cent soixante-dix (49.970) parts sociales D et vingt (20) parts sociales E, ayant une valeur nominale de EUR 46 (quarante-six Euros) chacune, par le biais de l'annulation de 30 (trente) parts sociales ordinaires D de la Société ayant chacune une valeur nominale de EUR 46 (quarante-six Euros).

Les Associés prennent acte qu'en conséquence du rachat et de l'annulation des Parts Rachetées, l'actionnariat de la Société se compose comme suit:

- Black & Decker Finance S.A.S.	50.000 parts sociales C
- Black & Decker Europe	29.000 parts sociales D
- Bandhardt Overseas	20.970 parts sociales D
- Black & Decker International Finance 3 Limited	50.010 parts sociales A 49.970 parts sociales B 20 parts sociales E

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter la réduction de capital ci-dessus:

"Le capital social autorisé de la Société est fixé à vingt-trois millions d'euros (EUR 23.000.000) représenté par quatre-vingt-dix mille (90.000) parts sociales A, quatre-vingt-dix mille (90.000) parts sociales B, quatre-vingt-dix mille (90.000) parts sociales C, quatre-vingt-dix mille (90.000) parts sociales D, quatre-vingt-dix mille (90.000) parts sociales E, dix mille (10.000) parts sociales AA, dix mille (10.000) parts sociales BB, dix mille (10.000) parts sociales CC, dix mille (10.000) parts sociales DD, dix mille (10.000) parts sociales EE, chacune d'une valeur nominale de quarante-six euro (EUR 46), dont sont émis et souscrit pour un montant total de neuf millions cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent vingt euros (EUR 9.198.620) composé comme suit:

- cinquante mille dix (50.010) parts sociales A, du numéro A 46.001 jusqu'au numéro A 48.010 inclus et du numéro A 52.001 jusqu'au numéro A 100.000 inclus;
 - quarante-neuf mille neuf cent soixante-dix (49.970) parts sociales B, du numéro B 1 jusqu'au numéro B 49.970; inclus;
 - cinquante mille (50.000) parts sociales C, du numéro C 1 jusqu'au numéro C 50.000 inclus;
 - quarante-neuf mille neuf cent soixante-dix (49.970) parts sociales D, du numéro D 1 jusqu'au numéro D 49.970 inclus;
- et
- vingt (20) parts sociales E, du numéro E 1 jusqu'au numéro E 20 inclus."

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les résolutions ci-dessus, et accordent autorité et pouvoir à tout gérant de la Société pour (i) procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription de la réduction du capital social dans le registre des parts sociales de la Société, (ii) accomplir au nom et pour le compte de la Société toutes les formalités nécessaires et utiles concernant la mise en œuvre des résolutions ci-dessus (incluant mais pas limitativement le rachat de parts sociales).

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.300,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: O. TOO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57602. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Référence de publication: 2010029958/248.

(100027031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Fabbriche Ceramiche Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 110.074.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique du 30 juillet 2009

L'Associé Unique approuve le transfert de siège social de la société du 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, avec effet rétroactif au 28 janvier 2008.

Luxembourg, le 23 février 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010031053/15.

(100028339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

ABF Regents Park Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 96.789.

—
Extrait des résolutions écrites date du 22 décembre 2009

Les actionnaires ont décidé:

- De renommer John Boothman, François Brouxel et Georges Gudenburg à la fonction de gérant pour une durée déterminée jusqu'à la prochaine assemblée générale en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.02.2010.

Référence de publication: 2010031016/13.

(100028141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Ger Log 13 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 134.320.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the first day of February.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared

IS Business Services S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet (RCS Luxembourg N° B 137.335)

(the "Principal")

here represented by Mr RICHARD TROJAN, an employee of IS European Services S.à r.l., born on 21 April 1978 in Prague, The Czech Republic, professionally residing at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg

(the "Proxy")

by virtue of a proxy under private seal given on January 28th, 2010,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. GER LOG 13 S.A. (the "Company"), having its registered office at L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry, section B number 134.320, has been incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg on November 20th, 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 75 of January 11th, 2008

II. The subscribed capital of the Company is presently set at Thirty One Thousand Euros (EUR 31,000), represented by Three Thousand One Hundred (3,100) shares having a par value of Ten Euros (EUR 10) each, divided into Two Thousand Four Hundred and Eighty (2,480) class A shares (the "A Shares") and Six Hundred and Twenty (620) class B shares (the "B shares") and together with the A shares hereinafter the "Shares" all entirely and fully paid up;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal has acquired all shares of the Company referred to above and, as the sole partner, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal declares that all the liabilities of the Company shall be paid and that he shall receive all assets of the Company and acknowledges that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution; as it results of the accounts situation established and signed by the management of the company on December 31st, 2009.

VI. The Principal gives discharge to all the directors and the statutory auditor of the Company in respect of their mandate up to this date;

VII. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

Although no confusion of patrimony can be made, neither the assets of dissolved company or the reimbursement to the sole shareholder can be done, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed the present original deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le premier février.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

IS Business Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant et gouvernée par les lois du Luxembourg, avec siège social à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet (RCS Luxembourg N° B 137.335)

(le "Mandant")

ici représentée par Monsieur RICHARD TROJAN, employé de IS European Services S.à r.l., né le 21 avril 1978 à Prague, République Tchèque, demeurant professionnellement au 2, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg

(le "Mandataire")

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 28 janvier 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. GER LOG 13 S.A. (la "Société"), ayant son siège social à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 134.320 a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 novembre 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 75 du 11 janvier 2008

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de et un mille euros (EUR 31.000), représenté par trois mille cent (3.100) actions ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, divisées en deux mille quatre cent quatre-vingt (2.480) actions de catégorie A (les "Actions A") et six cent vingt (620) actions de catégorie B (les "Actions B"), et les Actions A et les Actions B seront désignées ensemble, comme les "Actions", toutes entièrement souscrites et intégralement libérées;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des parts sociales de la Société et, en tant qu'associé unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant déclare que l'ensemble des dettes de la Société vont être réglées et qu'il recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution; tel qu'il résulte de la situation comptable établie par la gérance de la société le 31 décembre 2009.

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans dans les bureaux situés à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

A la demande du comparant, le notaire, qui comprend et parle l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. TROJAN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 février 2010. Relation: LAC/2010/5663. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2010.

P. DECKER.

Référence de publication: 2010029982/98.

(100027081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

GPKeystone Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 123.682.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010029410/10.

(100026230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.